



Dr Anne-Sophie RONNAUX-BARON
Responsable du pôle régional de veille sanitaire
Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Journée ISBA 23 novembre 2019

RECRUESCENCE DE LA ROUGEOLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : SITUATION OCTOBRE 2019

The logo for the Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) is a dark blue circle containing the lowercase letters 'ars' in white. Below the letters, the full name of the agency is written in a smaller white font.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

INTRODUCTION ET CONTEXTE

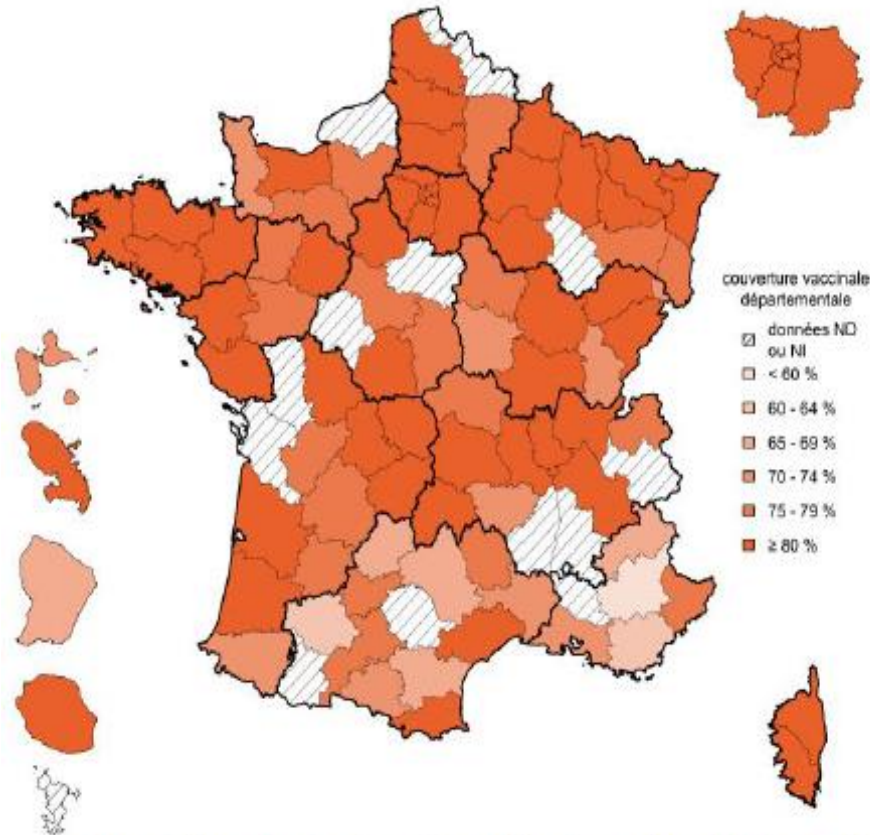
- Depuis novembre 2008, on constate une recrudescence des cas de rougeole en France métropolitaine et dans le Monde Entier
- Entre 2008 et 2011 : 23 000 cas recensés dont 15 cas en 2011 .
- En 2018, la Nouvelle-Aquitaine est principalement touchée.
- Depuis janvier 2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes est aussi impactée.
- Maladie très contagieuse : la transmission peut être directe ou indirecte (voie respiratoire, aérienne ou manuportée).
- Une personne atteinte peut contaminer 18 autres non vaccinées ou vaccinées incomplètement.
- Maladie à déclaration obligatoire
- Chaque déclaration fait l'objet d'investigations par le service de la veille sanitaire : recensement de sujets contacts , des personnes fragiles , incitation à la vaccination dans les 72h pour limiter la survenue de nouveaux cas .

LA VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE

- **Depuis 2013** : 1^{ère} dose à 12 mois et 2^{ème} dose entre 16 et 18 mois.
- **Depuis le 1^{er} janvier 2018**, la vaccination est devenue obligatoire pour tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.
- La couverture vaccinale (CV) est actuellement insuffisante :
 - 89 % des personnes ne sont pas vaccinées ou mal vaccinées.
 - elle est très hétérogène et très basse dans certaines populations (les Roms, les communautés religieuses...) et dans certains départements (Drôme et Ardèche par exemple)
- **Il faudrait une CV de 95 % pour éviter toute flambée épidémique.**
- Toute personne née après 1980 doit avoir bénéficié de 2 doses de vaccins.

Des disparités régionales de CV

Couvertures vaccinales (%) départementales « rougeole, oreillons rubéole 2 doses », France, 2017



Source tableau et carte : Drees, Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24^e mois. Traitement Santé publique France.

ND: non disponible

SITUATION EN AUVERGNE- RHÔNE- ALPES

Octobre 2019

- **220 cas ont été recensés en ARA** depuis le 1^{er} janvier 2019, soit 9 % de la totalité des cas en France.
- Tous les départements de la région ARA sont concernés excepté l'Allier.
- Les 3 départements les plus impactés sont le Rhône, la Loire et la Savoie (épidémie de Val Thorens de janvier à mars 2019).
- Parmi ces cas : 23 % d'hospitalisations et 10 % de complications sévères.
- Statut vaccinal des cas : **80 % des personnes n'étaient pas correctement vaccinées** (60 % n'étaient pas vaccinées et 20 % n'avaient reçu qu'une seule dose).

FOCUS SUR L'ÉPIDÉMIE DE VAL THORENS (EN SAVOIE)

- **55 cas ont été diagnostiqués** entre janvier et mars 2019 : **50 jeunes adultes saisonniers et 5 enfants** d'une même crèche .
- Plusieurs chaînes de transmission ont été identifiées : hôtels, bars et restaurants de la station.
- 5 cas ont été hospitalisés, dont une forme grave de pneumopathie.
- **Le génotype D8** a été identifié (celui qui circule actuellement en France et en Europe).
- **Statut vaccinal** : 25 personnes (69 %) n'étaient pas correctement vaccinées (13 : non vaccinées ; 12 : une seule dose).
- 5 séances de vaccination gratuites ont été organisées dans des hôtels de la station et à l'Espace des saisonniers, en complément des vaccinations quotidiennes assurées au cabinet médical de Val Thorens.

MESURES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTE

Instruction de la DGS de mars 2019 : renforcement des mesures d'urgence vis-à-vis de la rougeole sur le territoire national

Objectifs

- **Actions d'investigation et de vaccination.**
- **Dès les 1^{er} cas de rougeole et dans un délai de 24 à 48 heures.**
- Sollicitation de tous les acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes impliqués dans la vaccination (centres de vaccination, éducation nationale et enseignement supérieur, hôpitaux, PMI , professionnels libéraux...).
- 3 niveaux de mobilisation potentiels :
 - les dispositifs de droit commun
 - la réserve sanitaire « régionale »
 - la réserve sanitaire « nationale ».



COMMUNICATION RÉGIONALE DE L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- Informations sur la recrudescence de la rougeole, les mesures spécifiques préconisées, l'incitation à la vaccination : auprès des établissements hospitaliers , des officines, de la santé scolaire et universitaire, de la PMI, des URPS, des Conseils de l'Ordre...
- **Communication spécifique ciblée concernant la vaccination de l'entourage des personnes fragiles** : femmes enceintes, nourrissons de moins de 6 mois et personnes immunodéprimées.

**« Pour protéger les personnes fragiles ,
vaccinons- nous contre la rougeole ! »**

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VACCINATION ROUGEOLE JUIN 2019



ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

**POUR PROTÉGER
LES PERSONNES FRAGILES
VACCINONS-NOUS
CONTRE LA ROUGEOLE !**

La rougeole est une maladie grave et mortelle chez les personnes fragiles pour qui la vaccination est contre-indiquée :

- nourrissons de moins de 6 mois
- femmes enceintes
- personnes avec des défenses immunitaires affaiblies

Protégeons-les en nous faisant vacciner !



ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

**POUR PROTÉGER
LES PERSONNES FRAGILES
VACCINONS-NOUS
CONTRE LA ROUGEOLE !**

La rougeole est une maladie grave et mortelle chez les personnes fragiles pour qui la vaccination est contre-indiquée :

- nourrissons de moins de 6 mois
- femmes enceintes
- personnes avec des défenses immunitaires affaiblies

Protégeons-les en nous faisant vacciner !



ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

**POUR PROTÉGER
LES PERSONNES FRAGILES
VACCINONS-NOUS
CONTRE LA ROUGEOLE !**

La rougeole est une maladie grave et mortelle chez les personnes fragiles pour qui la vaccination est contre-indiquée :

- nourrissons de moins de 6 mois
- femmes enceintes
- personnes avec des défenses immunitaires affaiblies

Protégeons-les en nous faisant vacciner !



JE VOUS REMERCIE